

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

Arrondissement de VERDUN

Canton de CHARNY



ARRETE DU MAIRE n°13/2008

LE MAIRE DE BRAS SUR MEUSE

Vu le Code de la route,

Vu le Code des Communes,

Considérant l'ouverture d'un labyrinthe géant de maïs à l'entrée de la commune de Bras à partir du 8 juillet 2008,

ARRETE

Article 1 : A compter du 19 juillet 2008 et jusqu'au 30 septembre 2008, la circulation dans les Chemins Ruraux dit du Wameau et dit du Petit-Bois ne pourra se faire qu'en sens unique à partir de la rue de l'Ecluse. L'accès à partir de la R.D. 964 sera interdit.

Article 2 : La prescription ci-dessus sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux conformes à l'instruction sur la signalisation.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Verdun
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Verdun
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Verdun
- Monsieur le Subdivisionnaire de la Direction Départementale de l'Equipement de Verdun

chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Bras sur Meuse, le 19 Juillet 2008

Le Maire,
Julien DIDRY

Acte rendu exécutoire
le 19/07/2008 après
publication.
Le Maire,